

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU JEUDI 28 MARS 2019 A 18 HEURES 30.**

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRE L'ETANG a été assemblé, conformément à la Loi, sous la Présidence de Monsieur Mario MARTINET, Maire de BERRE L'ETANG.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 33 :**

**NOMS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

M. Marc CAMPANA (Adjoint au Maire), M. Gérard AMPRIMO (Adjoint au Maire), Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire), M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), M. Mario MARTINET (Maire), M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Denis ARAKELIAN (Conseiller Municipal), Mme Martine LOFORTE (Conseillère Municipale), Mme Philomène SCIALDONE (Conseillère Municipale), Mme Marie-Andrée MENCARONI (Conseillère Municipale), Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale), M. Jean-Arnold CAPITTA (Conseiller Municipal), Mme Françoise PERFETTI (Conseillère Municipale), Mme Rita GIACOBETTI (Conseillère Municipale), M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), M. Jean-Claude GILLOT (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine SEIGNEAU (Conseillère Municipale), M. Patrick SCIURCA (Conseiller Municipal), Mme Marie-Line DRAY-FENOUIL (Conseillère Municipale), M. Thierry DEGASPERI (Conseiller Municipal).

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS AYANT DONNE MANDAT :**

M. Lionel JEAN (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Joëlle BURESI (Conseillère Municipale), Mme Carole CORREIA D'ALMEDA (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean-Pierre CESARO (Adjoint au Maire), M. Marcel AGNELLO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Florian BRUNEL (Conseiller Municipal), Mme Patricia SMARAGDACHI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Claude SAJALOLI (Adjoint au Maire), Mme Thérèse LE POSTOLLEC (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Mario MARTINET (Maire), Mme Chantal BAUDINO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Simone PORTOGHESE (Adjointe au Maire), M. Gérard FRISONI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Marc BUFFART (Adjoint au Maire), M. Éric MAIRONE (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Françoise BALLATORE (Adjointe au Maire).

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS EXCUSES :**

Mme Jacqueline THENOUX (Adjointe au Maire), M. Serge ANDREONI (Maire Honoraire, Conseiller Municipal), Mme Catherine BOUCARD (Adjointe au Maire).

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Thierry DEGASPERI



Le procès-verbal de la séance du Jeudi 7 mars 2019 est adopté à l'unanimité des 30 suffrages exprimés.

Votes de l'Assemblée :

Groupe Majoritaire « BERRE AVENIR » (27 élus) : POUR  
Groupe d'Opposition « BERRE CITOYENNE » (3 élus) : POUR

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

### **1 - Candidature de la Commune de Berre l'Etang à l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le chômage de longue durée est très impactant économiquement et psychologiquement pour les personnes concernées et leur famille. Il porte aussi atteinte à la dynamique et à la cohésion de la population Berroise. C'est pourquoi la municipalité doit être le fer de lance d'actions efficaces contre ce fléau même si ce n'est pas de sa compétence directe.

Fin 2018, 44 % des demandeurs d'emploi de la Commune inscrits à Pôle Emploi, soit environ 650 personnes, étaient au chômage depuis plus d'un an.

La loi « d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée » », adoptée le 29 février 2016, a habilité 10 territoires (communes ou intercommunalités) pour mettre en œuvre un projet expérimental « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » (TZLCD).

Les résultats de l'expérimentation sur ces territoires, dont la Commune de Jouques dans les Bouches du Rhône, parlent d'eux même : Sur 1711 chômeurs identifiés, 800 ont trouvé un emploi local durable en deux ans.

Ce dispositif constitue une réponse nouvelle et dynamique à la privation durable d'emploi sur un territoire donné. Le principe est de mobiliser tous les acteurs économiques et sociaux locaux pour créer des emplois locaux, dans le champ de l'économie sociale et solidaire, en développant et en finançant des activités utiles, innovantes et non concurrentes des emplois existants. Ces activités doivent répondre aux besoins d'acteurs locaux (habitants, entreprises, institutions) et correspondre aux attentes et aux capacités des chômeurs.

Ces chômeurs volontaires se voient proposer un CDI à temps choisi, financé par la réorientation des fonds publics qui auraient servi aux allocations et aux services d'accompagnement social de ces personnes. Celles-ci deviennent salariées d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE) qui seront créées avec le concours de tous les acteurs économiques partenaires.

Dans une commune comme Berre l'Etang, des emplois pourraient ainsi être utilement envisagés dans des secteurs comme l'agriculture, la rénovation urbaine, la culture, la protection et la valorisation de l'Etang de Berre, la réhabilitation du patrimoine ou l'économie circulaire, le service à la personne...

L'association TZCLD a été créée en 2016 pour suivre la mise en œuvre de l'expérimentation et travailler à son extension.

L'Etat a annoncé une extension du dispositif à 50 nouveaux Territoires, sans doute en 2020, lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté le 13 septembre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver la candidature de la Commune de Berre l'Etang à la mise en œuvre de l'expérimentation « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée »,
- D'approuver l'adhésion de la Commune à l'association « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée », pour un montant de cinq cent euros (500 €),
- D'approuver la constitution d'un Comité local de l'expérimentation qui rassemblera tous les acteurs institutionnels, économiques et associatifs qui voudront participer et sera chargé de définir et mettre en œuvre un projet TZCLD original sur la Commune de Berre l'Etang,
- De s'engager à favoriser la mise en œuvre de l'expérimentation, en cas de labellisation, notamment en contribuant, en tant que donneur d'ordre, à l'activité de la ou des entreprises locales à but d'emploi qui seront créées et seront conventionnées par le Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée;

## **2 - Approbation des montants des attributions de compensation des communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour l'année 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts (CGI), une **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées** a été créée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les 92 communes-membres. Celle-ci a évalué les charges transférées en adoptant des rapports intermédiaires et définitifs.

C'est dans ce cadre que la **Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)** a, les 20 avril, 25 juin et 26 septembre 2018, adopté des rapports définitifs d'évaluation des charges transférées et des restitutions de compétences. Ces évaluations permettent d'actualiser le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2018 de manière définitive.

Les montants des attributions de compensation pour 2019 reprendront les montants des attributions de compensation de l'année 2018 résultant des rapports définitifs évalués par la CLECT.

Pour l'ensemble des communes, le montant des attributions de compensation positives est de 647 284 758 € et le montant des attributions de compensation négatives est de - 1 502 946 €.

Pour la Commune de Berre l'Etang, le montant de l'attribution de compensation est de **34 640 122,00 €**

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les montants des attributions de compensation de l'année 2019 tel que votés en Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence en séance du 13 décembre 2018.

## **3 - Convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de Berre l'Etang - délégation d'une partie de la compétence d'organisation des transports scolaires**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'article L1231-1 du Code des Transports dispose que la Métropole Aix-Marseille-Provence, à compter du 1er janvier 2016, sur son ressort territorial, est chargée de l'organisation du transport scolaire.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi « MAPTAM ») et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (dite loi « NOTRe») organisent une nouvelle répartition des compétences en matière de transport public.

Il en découle en particulier que les compétences du Département des Bouches-du-Rhône en matière de transport interurbain et scolaires ont été transférées à la Métropole à compter du 1er janvier 2017 sur son ressort territorial.

La plupart des EPCI ainsi que le Conseil Départemental, avant la création de la Métropole, avaient conclu avec toutes les communes des conventions d'A02 pour offrir aux usagers du transport scolaire et à leur famille un service de proximité.

Or, dans la perspective d'harmoniser progressivement l'organisation des transports scolaires sur le territoire métropolitain, il est proposé d'approuver par la présente délibération une convention d'autorité organisatrice de second rang conclue entre la Métropole et chaque commune.

Dans ce cadre, les communes seront les relais de la Métropole auprès des différentes instances locales (établissement scolaire, parents d'élève...) dans son effort d'optimisation des services de transport. Elles seront également chargées d'informer les usagers, d'instruire les dossiers, de percevoir le produit des ventes de titres scolaires.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention d'autorité organisatrice de second rang conclue entre la Métropole et la commune de Berre l'Étang.
- de l'autoriser à signer cette convention.

#### **4 - Convention de partenariat entre la ville de Berre l'Étang, les associations BERRE TENNIS CLUB et FÊTE LE MUR**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Berre l'Étang, l'association BERRE TENNIS CLUB et l'association FÊTE LE MUR souhaitent collaborer pour la mise en place d'une action Fête le Mur qui s'articule autour d'un enjeu prioritaire : la réduction des inégalités par l'accès du plus grand nombre à la pratique sportive. A cet égard, le tennis doit être utilisé comme un moyen d'éducation et de socialisation pour contribuer à accompagner les jeunes vers une entrée réussie dans la société, en tant que citoyen responsable avec ses devoirs et ses droits.

Fête le Mur est l'une des premières associations d'éducation et d'insertion par le sport, née d'une initiative de Yannick NOAH qui a souhaité transmettre sa passion pour le tennis afin d'aider les enfants des quartiers en difficulté, à croire en eux et à réussir leur vie.

Les objectifs que se fixent les signataires sont les suivants :

- Véhiculer des valeurs fortes, celle du sport bien sûr, mais aussi des valeurs citoyennes.
- Amener les enfants et les jeunes à se sentir partie prenante de notre société, à découvrir d'autres sphères et à s'intégrer.
- Prôner la mixité de genre et sociale et la mettre en pratique dans notre société.

- Permettre aux jeunes de se former aux métiers, de l'enseignement, de l'encadrement, de l'arbitrage et/ou de les accompagner dans un projet professionnel de leur choix.
- Permettre aux jeunes d'aller vers l'entreprise et l'emploi.

Compte tenu de ce qui précède et afin de mener à bien ces actions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec l'association BERRE TENNIS CLUB et l'association FÊTE LE MUR pour une durée d'un an.

## **POLE CULTURE PATRIMOINE TOURISME**

### **5 - Approbation du nouveau Règlement Intérieur de la médiathèque incluant : la charte d'utilisation de l'Espace Public Numérique - E.P.N., la charte d'utilisation de la Ludothèque**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du Projet de Modernisation de la Médiathèque et avec une prise en compte de la nouvelle politique documentaire, la commune de Berre l'Étang doit procéder à l'actualisation du Règlement Intérieur approuvé lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2016 dans sa délibération n° 001318.

Les propositions d'actualisation du règlement intérieur portent essentiellement sur les axes ci-dessous énoncés :

- la révision des quotas et des conditions de prêt dans l'objectif de rendre la rotation des documents plus dynamique (détail dans le règlement intérieur) ;
- l'évolution des services de l'établissement et des propositions faites à l'usager ;
- la sensibilisation à la protection des données personnelles ;
- la prise en compte de la création de nouveaux services et espaces

(2 chartes sont incluses dans le règlement pour l'utilisation de la ludothèque et de l'espace public numérique).

Ces propositions ont été soumises pour avis au Comité Technique de la collectivité du 13 mars 2019.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le nouveau Règlement Intérieur actualisé, tel qu'il figure en annexe incluant la charte d'utilisation de l'Espace Public Numérique - E.P.N. et la charte d'utilisation de la Ludothèque.

### **6 - Actualisation des tarifs de la médiathèque Edmonde Charles Roux Defferre**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la révision de la politique tarifaire de la médiathèque est l'occasion, dans un souci de clarté, de **regrouper, dans une même délibération, les différents tarifs applicables** et résultant des délibérations du 10 décembre 2001 n° 155/01 d'une part et du 22 février 2007 n° 000173, d'autre part.

### **Tarifs relatifs aux abonnements de la médiathèque**

		Personne résidant ou travaillant à Berre L'Etang	Hors de Berre
Abonnement individuel	+ de 18 ans	Gratuit	30 € (1)
	- de 18 ans	Gratuit	
Abonnement collectif (2)		Gratuit	30 €
Carte perdue		2 €	2 €
Impressions		Gratuité <i>dans la limite de 10 impressions noir &amp; blanc ou 5 impressions en couleurs, par jour et par abonné</i>	

(1) Cet abonnement individuel « hors Berre » peut ouvrir des droits à l'ensemble des membres de la famille : père, mère, tuteurs légaux, enfants qui se verront attribuer une carte nominative pour une unique cotisation.

(2) : la notion d'abonnement collectif s'entend pour les scolaires, les associations d'intérêt général, les services municipaux. Cet abonnement engendre des droits de prêts différents d'un abonnement individuel.

La tarification des photocopies renvoie à la délibération municipale n° 064/05 du 20 juin 2005, relative à la communication des documents administratifs.

**Il s'avère également nécessaire**, afin de prendre en compte le nouveau règlement intérieur et la mise en place d'une politique documentaire, **d'actualiser les tarifs des documents perdus et détériorés et créer des tarifs pour les ventes envisagées.**

#### **Montant des pénalités pour documents perdus ou détériorés**

Type de supports	Montant de la pénalité	
	Supports de moins de 4 ans	Supports de plus de 4 ans
Les imprimés : livres, BD et revues	Prix Editeur	50 % du prix éditeur
DVD	30 €	
CD	20 €	
Jeu perdu ou inutilisable	100 % de la valeur marchande	50 % de la valeur marchande
Jeu détérioré ou pièce manquante	20 % de la valeur marchande ou remboursement de la pièce manquante	
Jeu rendu sale	5 € pour nettoyage. Le jeu peut-être repris pour être nettoyé par l'emprunteur	

#### **Tarif des ventes des supports déclassés**

Selon la taille du support et son état hors DVD 0,50 €, 1 ou 2 €.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la gamme tarifaire indiquée ci-dessus s'appliquant aux documents perdus ou détériorés ainsi qu'aux ventes prévues par la délibération relative à la politique documentaire.

## **7 - Approbation du Projet d'Etablissement**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération en date du 8 décembre 2016 le Conseil Municipal a adopté le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (P.C.S.E.S.) de la médiathèque.

Ainsi, la commune de Berre l'Etang a pu initier un projet de modernisation en concertation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (B.D.P.) et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.). Un taux maximum de subvention a pu être obtenu pour les premières étapes.

Aujourd'hui, il convient d'actualiser le projet et de le construire pour les années à venir en réactivant tous les partenariats utiles auxquels se rajoutent la Métropole, l'Agence Régionale du livre et le Comité technique de la commune.

Ce projet a été élaboré en concertation avec le personnel de la médiathèque et approuvé par le Comité technique du 13 mars 2019.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet d'établissement qui s'inscrit dans la continuité du P.C.S.E.S. et développe les orientations pour les années à venir.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **8 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mise en œuvre du protocole PPCR, notamment de l'intégration du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants (Catégorie B) en Catégorie A, a pour effet de modifier leur statut particulier à compter du 1<sup>er</sup> février 2019,

GRADES ACTUALISES	Postes avant réforme	Postes après réforme
<b>Filière Médico-Sociale</b>		
Educateur Principal de Jeunes Enfants	2	0
Educateurs de Jeunes Enfants 1 <sup>ère</sup> classe	0	2

Dans le cadre d'une mise à jour du tableau des effectifs et afin que celui-ci soit davantage en rapport avec le budget de la collectivité suite aux différents mouvements de personnel, il convient également de créer et de supprimer un certain nombre d'emplois permanents à temps complet.

**A compter du 1<sup>er</sup> avril 2019**, les modifications se traduiront de cette manière :

<b>Grades</b>	<b>Poste avant suppressions</b>	<b>Suppressions</b>	<b>Postes après suppressions</b>
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	14	1	13
Agent de Maitrise Principal	29	4	25
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	13	5	8
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	29	15	14
Atsem Principal de 1 <sup>ère</sup> cl.	16	8	8

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, le tableau des effectifs se présente de cette manière :

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>			
Directeur Général des Services	1	0	1
Directeur Général Adjoint	2	2	0
Attaché Hors classe	1	1	0
Attaché principal	7	7	0
Attaché	16	14	2
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	17	16	1
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	13	11	2
Rédacteur	8	7	1
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	38	36	2
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	27	25	2
Adjoint administratif	17	14	3
<b>Total filière administrative (dont 3CDI et un CDD)</b>	<b>147</b>	<b>133</b>	<b>14</b>

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière Technique</b>			
Ingénieur principal	4	3	1
Ingénieur	2	1	1
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	12	10	2
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	5	1
Technicien	8	7	1
Agent de maitrise principal	25	23	2
Agent de maitrise	50	50	0
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	8	5	3
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	14	11	3
Adjoint technique	42	38	4
<b>Total filière technique (dont 6 CDI)</b>	<b>171</b>	<b>153</b>	<b>18</b>
<b>Filière médico-sociale</b>			
Infirmier de soins généraux de classe normale	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	8	7	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
<b>Total filière médico-sociale</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>
<b>Filière sociale</b>			
Educateur de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	8	3	5
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	5	5	0
<b>Total filière sociale</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
<b>Filière sportive</b>			
Educateur des APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1
Educateur des APS	1	1	0
<b>Total filière sportive</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

Grades	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière culturelle</b>			
Attaché de conservation	1	1	0
Assistant conservation du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	3	3	0
Assistant conservation du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0
Assistant de conservation du patrimoine	3	3	0
Adjoint du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	5	1
Adjoint du patrimoine	1	0	1
Professeur d'enseignement technique théorique	1	1	0
<b>Total filière culturelle</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>2</b>
<b>Filière sécurité</b>			
Directeur de police	1	1	0
Chef de service de police principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	0
Chef de service de police principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Chef de service de police	2	1	1
Brigadier-chef principal	17	13	4
Gardien Brigadier	8	5	3
<b>Total filière sécurité</b>	<b>31</b>	<b>22</b>	<b>9</b>
<b>Filière animation</b>			
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Animateur	1	1	0
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	10	10	0
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	12	11	1
Adjoint d'animation	24	14	10
<b>Total filière animation</b>	<b>49</b>	<b>37</b>	<b>12</b>
Assistantes maternelles	12	8	4
<b>Total général (dont 5 CDI et 2 CDD)</b>	<b>455</b>	<b>389</b>	<b>66</b>

## **POLE URBANISME ET DEVELOPPEMENT**

### **9 - Bilan des acquisitions et cessions immobilières - exercice 2018**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou

privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune doit donner lieu à une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières, au titre de l'exercice 2018.

### **10 - Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement du Hameau de Mauran**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du Hameau de Mauran, il est nécessaire d'acquérir des emprises foncières auprès des différents propriétaires riverains concernés.

Ces terrains permettront à la Commune de réaliser divers équipements structurants (aménagement de voies, créations de trottoir, aménagements d'espaces publics, création d'arrêts de bus, réalisation d'un giratoire, ...).

Le 14 décembre 2018, la Commune a régulièrement consulté le Service du Domaine dans le cadre cette opération d'ensemble, en vue de recueillir son avis sur la valeur vénale des biens. Le délai d'un mois à compter de la saisine de cette autorité étant dépassé et compte tenu de l'intérêt pour la Commune de disposer de ces emprises foncières, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces biens aux conditions négociées avec les différents propriétaires et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

### **11 - Acquisition de la parcelle AL 663p d'une contenance de 6 m<sup>2</sup> auprès de M. RE Charly et de la parcelle AL 662p d'une contenance de 7 m<sup>2</sup> auprès de M. et Mme XAVIER GORGULHO Emmanuel**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le sol de certains trottoirs gérés et entretenus de longue date par la Commune de Berre l'Etang se révèle continuer à appartenir à des tiers, le transfert de propriété à la Commune et l'incorporation dans le domaine public communal n'ayant jamais été réalisé, ni préalablement, ni postérieurement à la construction de ces infrastructures.

La parcelle cadastrée section AL n° 663p, occupée par le trottoir de l'avenue Ambroise Croizat, appartient à Monsieur RE Charly.

La parcelle cadastrée section AL n° 662p, occupée par le trottoir de l'avenue Ambroise Croizat, appartient à Monsieur et Madame XAVIER GORGULHO Emmanuel.

Compte tenu de ce qui précède et de la nature de l'affectation de ces emprises, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ces parcelles auprès de M. RE Charly et de M. et Mme XAVIER GORGULHO Emmanuel et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités afférentes.

### **12 - Contrat de Ville - Approbation de la programmation 2019 de la Politique de la Ville**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 « Berre l'Etang / Salon de Provence », une programmation d'actions visant à réduire les

inégalités entre les quartiers prioritaires et le reste des populations, est élaboré par la Métropole annuellement.

Pour l'année 2019, cette programmation comprend 65 projets financés par des crédits de Politique de la Ville et complété par des crédits de droit commun. Cette programmation qui a été validée en comité de pilotage le 26 février 2019, met fortement l'accent sur l'emploi (20% des crédits), la réussite éducative et la jeunesse (50% des crédits).

Sur l'ensemble des projets retenus, 25 concernent la Commune de Berre-l'Étang (dont 13 sont mutualisés avec Salon-de-Provence).

Conformément à l'engagement pris dans le Contrat de Ville, la Commune de Berre-l'Étang financera à hauteur de 45 000 € la programmation 2019.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le programme d'actions 2019 et son plan de financement ci-annexé et de décider sa mise en œuvre.

### **13 - Subventions communales 2019 pour les permanences en gendarmerie d'aide aux victimes et pour le Point Ecoute Jeunes**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Étang porte avec force des actions de politique de la ville visant à venir en soutien aux publics en difficulté, dans le cadre du contrat de ville métropolitain comme dans le cadre de son droit commun.

Monsieur le Maire souhaite continuer à contribuer, pour l'année 2019, à soutenir les actions en cours à Berre l'Étang, en matière :

- d'aide aux victimes par des permanences en gendarmerie,
- d'accueil et d'écoute des jeunes.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de financer, au titre de l'année 2019, les actions :

- de l'APERS, pour les permanences d'aide aux victimes, à hauteur de 10 000€,
- du Centre Hospitalier Montperrin pour le Point Ecoute Jeunes, à hauteur de 7 000€

et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

### **14 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour le fonctionnement du Cinéma**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil Département des Bouches-du-Rhône a mis en place un dispositif d'aide aux salles de cinéma soumises aux conditions suivantes :

- un plafond de 55 000 entrées par an,
- un plancher de 150 séances par an,
- une implantation dans une commune de moins de 100 000 habitants.

Le cinéma municipal « Ciné 89 » satisfait à ces conditions.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 622 € pour l'année 2019 et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **15 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2019 / 2020**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang envisage de réaliser sur la période 2019 / 2020 plusieurs projets d'aménagement et de développement local.

Ces projets communaux, d'un montant estimatif global de **6 237 656,08 € HT**, portent sur :

- l'acquisition d'un bâtiment administratif et la création d'une crèche collective,
- la construction d'un complexe sportif pour la pratique du tennis,
- la construction d'un nouvel office et le réaménagement des locaux de l'école maternelle Danielle Casanova.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2019, pour les communes de moins de 20 000 habitants, le dispositif de fort accompagnement aux politiques d'investissement communales inscrites dans les préoccupations départementales intitulé « Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement ».

Ce dispositif permet de favoriser la réalisation d'un programme cohérent d'aménagement et de développement local, par contractualisation pluriannuelle de l'aide départementale entre la Commune et le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'élaborer et de conclure avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement sur la période 2019 / 2020 et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches et formalités afférentes.

## **16 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Etat (FIPD) pour l'extension du réseau de vidéo protection**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'existence de dispositifs à destination des communes concernant le déploiement et le renouvellement des réseaux de vidéo protection : auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux équipements pour la sécurité publique et auprès de l'Etat au titre du dispositif intitulé « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance » (FIPD), destiné à favoriser les politiques locales de sécurité.

La Commune envisage de poursuivre, en 2019, le déploiement du réseau de vidéo protection qui aujourd'hui, assure la couverture des principaux sites à enjeux ainsi que l'ensemble des établissements recevant des enfants, par l'installation de 9 nouvelles caméras qui amélioreront la sécurité des usagers.

Ces travaux, inscrits au budget communal pour 2019, seront réalisés avant le 31 décembre 2019.

Ces projets communaux sont susceptibles de bénéficier de ces dispositifs.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et de l'Etat une subvention au meilleur taux, soit 40% du montant hors taxes des travaux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **17 - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Acquisition de gilets pare-balles pour la Police Municipale**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet délégué pour la sécurité et la défense vient de reconduire, pour les communes des Bouches-du-Rhône et pour tout 2019, le dispositif intitulé « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance » (FIPD), destiné à favoriser les politiques locales de sécurité.

La commune de Berre l'Etang envisage d'acquérir en 2019 trois nouveaux gilets pare-balles destinés aux trois nouveaux agents affectés au service de Police Municipale.

Ces acquisitions, inscrites au budget communal pour 2019, seront réalisées avant le 31 décembre 2019.

Ces acquisitions communales sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Préfet délégué pour la sécurité et la défense une subvention de 750 €, soit 250 € par gilet pare-balles, à raison d'un seul gilet par agent, et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **18 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du dispositif "Provence Numérique"**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang a initié en 2017, son orientation numérique grâce au niveau dispositif que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône avait alors mis en place, intitulé « aide au développement de la Provence numérique ».

Afin de continuer dans cette voie, la Commune envisage de nouvelles actions dans la mise en place d'un plan numérique :

- au service du CCAS, au travers de la dématérialisation du logiciel Dotelec,
- au service de l'Etat Civil, au travers de la dématérialisation des documents de l'état civil,
- au service Emploi, avec l'acquisition de matériel informatique pour la médiation publique,
- au Guichet Unique, avec l'acquisition de matériel informatique,
- à l'ancienne gendarmerie et à l'Espace Patrimoine Découverte, avec le déploiement de la fibre et de la téléphonie IP,
- sur la commune, avec l'installation du WIFI dans les salles de réunion et d'attente de la mairie et sur le front de mer.

Ces actions inscrites au budget communal pour 2019, seront réalisées avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a reconduit, pour 2019, son dispositif d'aide à la Provence numérique.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 60% du montant hors taxes des acquisitions et des travaux et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **19 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide aux travaux de proximité 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang envisage de réaliser très prochainement plusieurs aménagements destinés à l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie des Berrois.

Ces projets portent sur :

- L'aménagement et l'extension de locaux en vue de créer un Guichet Unique,
- le réaménagement intérieur des locaux de l'ancienne gendarmerie afin d'accueillir des services administratifs.

Ces travaux, inscrits au budget communal pour 2019, seront réalisés avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2019, le dispositif destiné à favoriser la réalisation immédiate de travaux communaux de proximité d'un coût maximum de 85 000,00 euros Hors Taxes par projet.

Cette action s'inscrit dans la politique de soutien à l'emploi et d'appui au développement économique dans laquelle s'est engagée le Département.

Ces projets communaux sont susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70% du montant hors taxes des travaux, pour les projets éligibles inscrits au budget communal pour 2019, et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **20 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Berre l'Etang envisage de réaliser très prochainement la mise en accessibilité voirie des locaux de l'ancienne gendarmerie (rue de la République), destiné à accueillir des services administratifs.

Afin d'assurer un égal accès aux services publics des personnes en situation d'handicap, la Commune doit réaliser l'aménagement des abords de ce bâtiment.

Les travaux portent sur :

- la création d'une place de parking réservée PMR à proximité immédiate de l'entrée et reliée par un cheminement adapté,
- la création d'une rampe d'accès au niveau de l'entrée principale du bâtiment,
- la création d'une rampe d'accès double pente au niveau de la sortie de secours du bâtiment.

Ces travaux, inscrits au budget communal pour 2019, seront réalisés avant le 31 décembre 2019.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a maintenu, en 2019, le dispositif destiné à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet communal est susceptible de bénéficier de ce dispositif.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône une subvention au meilleur taux, soit 70% du montant hors taxes des travaux, pour le projet éligible inscrit au budget communal pour 2019, et de l'autoriser à effectuer toutes les formalités et démarches afférentes.

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES -FINANCES**

### **21 - Bilan des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement en cours (AP/CP)**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) permet de lancer les opérations d'investissement dont les crédits de paiement s'étalent sur plusieurs années, sans gonfler artificiellement les masses budgétaires de chaque exercice par des ouvertures de crédits qui ne seront pas consommées.

En complément des annexes budgétaires jointes au Compte Administratif 2018, la situation au 31/12/2018 des autorisations de programme et des crédits de paiement en cours d'exécution vous est communiquée.

Les autorisations de programme non clôturées au 31/12/2018, ainsi que les crédits de paiement afférents vont faire l'objet d'une actualisation lors du vote du Budget Primitif 2019.

### **Service BATIMENTS**

#### **1 - Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité**

Par délibération n° 001466 prise par le Conseil Municipal en date du 15/02/2018, une autorisation de programme a été votée pour la création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité, pour un montant de **3 420 500 €**.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
CRECHE	AP-2018-CRECHE	Création crèche municipale	3 420 500 €	150 000 €	2 200 000 €	1 070 500 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

<b>Compte administratif 2018</b>	<b>Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2018</b>	<b>Total</b>
<b>31 412.16 €</b>	<b>3 389 087.84 €</b>	<b>3 420 500 €</b>

L'AP CRECHE du Budget Municipal sera révisée avant le vote du BP 2019.

- **2 - Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova**

Par délibération n° 001466 prise par le Conseil Municipal en date du 15/02/2018, une autorisation de programme a été votée pour la mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova, pour un montant de **576 000 €**.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
CASANOVA	AP-2018-CASANOVA	Mise aux normes de l'office de l'école maternelle Casanova	576 000 €	88 000€	488 000 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2018	Total
0.00 €	576 000 €	576 000 €

L'AP CASANOVA du Budget Communal sera révisée avant le vote du BP 2019.

**Services BATIMENT / INFORMATIQUE / COMMANDE PUBLIQUE**

- **3 – Plan numérique : câblage de l'ensemble des écoles et acquisitions de tableaux numériques**

Par délibération n° 001466 prise par le Conseil Municipal en date du 15/02/2018, modifiée par la délibération n°001565 du 12 novembre 2018, une autorisation de programme a été votée pour le Plan numérique, pour un montant de **352 000 €**.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019
PLAN NUMERIQUE	AP-2018-PLANUM	Acquisition de tableaux numériques	352 000 €	282 000 €	70 000 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2018	Total
108 833.45 €	243 166.55 €	352 000 €

Les CP 2018 non utilisés au 31/12/2018 qui figure dans l'AP PLAN NUMERIQUE du Budget Municipal doivent être lissés comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018 réalisés	CP 2019 lissés
PLAN NUMERIQUE	AP-2018-PLANUM	Acquisition de tableaux numériques	352 000 €	108 833.45 €	243 166.55 €

**Soit pour les CP 2018 : - 173 166.55 € et pour les CP 2019 : + 173 166.55 €**

- **4 - Création d'un Guichet unique**

Par délibération n° 001542 prise par le Conseil Municipal en date du 14/06/2018, une autorisation de programme a été votée pour la création d'un Guichet unique, pour un montant de **400 000 €**.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
GUICHET	AP-2018-GUICHET	Création d'un Guichet unique	400 000 €	130 000 €	270 000 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2018	Total
<b>1 080 €</b>	<b>398 920 €</b>	<b>400 000 €</b>

L'AP Guichet unique du Budget Communal sera révisée avant le vote du BP 2019.

**Service VOIRIE**

- **5 - Requalification du hameau de Mauran**

Par délibération n° 001466 prise par le Conseil Municipal en date du 15/02/2018, modifiée par la délibération n°001565 du 12 novembre 2018, une autorisation de programme a été votée pour la réhabilitation du Hameau de Mauran, pour un montant de 4 232 000 €.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020
MAURAN	AP-2018-MAURAN	Requalification du hameau de Mauran	4 232 000 €	773 500 €	3 298 500 €	160 000 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2018	Total
<b>115 273.98 €</b>	<b>4 116 726.02 €</b>	<b>4 232 000 €</b>

Les CP 2018 non utilisés au 31/12/2018 qui figure dans l'AP MAURAN du budget municipal doivent être lissés comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020
MAURAN	AP-2018-MAURAN	Requalification du hameau de Mauran	4 232 000 €	115 273.98 €	3 845 009.92 €	271 716.10€

**Soit pour les CP 2018 : - 658 226.02 €, les CP 2019, + 587 809.99 € et les CP 2020 : + 70 416.03 €**

- **6 - Création d'un complexe tennistique**

Par délibération n° 001466 prise par le Conseil Municipal en date du 15/02/2018, une autorisation de programme a été votée pour la création d'un complexe tennistique, pour un montant de **1 565 800 €**.

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019
TENNIS	AP-2018-TENNIS	Création de terrains de tennis	1 565 800 €	1 000 000 €	565 800 €

La situation de l'AP/ CP s'établit comme suit :

Compte administratif 2018	Crédits de paiement : solde disponible au 31/12/2016	Total
<b>14 216.40 €</b>	<b>1 551 583.60 €</b>	<b>1 565 800,00 €</b>

L'AP TENNIS du Budget Communal sera révisée avant le vote du BP 2019.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- D'approuver le bilan des six AP/CP pour la réalisation des investissements suivants :
  - ✓ Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité
  - ✓ Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova
  - ✓ Plan numérique
  - ✓ Création d'un Guichet unique
  - ✓ Réhabilitation du Hameau de MAURAN
  - ✓ Création d'un complexe tennistique

- D'approuver le lissage des crédits de paiement 2018 tels que présentés ci-dessus des deux AP/CP suivantes :
  - ✓ Plan numérique
  - ✓ Réhabilitation du Hameau de MAURAN

## **22 - Révision AP / CP 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Berre l'Etang a engagé un programme pluriannuel d'investissement ambitieux pour la création et la rénovation d'équipements publics en faveur de sa population. Ainsi, il est apparu nécessaire d'engager six projets sous procédure d'Autorisations de Programmes et de Crédits de Paiement (AP/CP) :

- ✓ Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité
- ✓ Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova
- ✓ Plan numérique : câblage de l'ensemble des écoles et acquisition de tableaux numériques
- ✓ Création d'un Guichet unique
- ✓ Requalification des voiries et réseaux du hameau de Mauran,
- ✓ Création d'un complexe tennistique

Depuis 2008, la Ville de Berre-l'Etang a décidé de mettre en place la procédure des AP/CP. Cette volonté a été renouvelée par l'adoption en 2018 d'un règlement financier relatif à la création et à la gestion des AP/CP.

Monsieur le Maire rappelle que les montants prévisionnels des AP/CP sont révisables en fonction de l'évolution réelle des travaux qui impacte le montant des crédits de paiement.

Les reports de crédits de paiement non utilisés sur l'exercice 2018 ont été lissés par délibération précédente par l'assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel 2018 d'exécution des AP/CP.

Par ailleurs, toute modification des AP/CP doit également faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il vous est proposé de procéder à la révision de quatre Autorisations de Programme dans le cadre du BP 2019, avec des échéanciers de crédit de paiement tel que défini ci-dessous :

### **1 - Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité**

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
CRECHE	AP-2018-CRECHE	Création crèche municipale	3 420 500 €	150 000 €	2 200 000 €	1 070 500 €

Le phasage de réalisation de l'AP «Création d'une crèche municipale » doit être révisé afin de répondre à une nouvelle planification des études et des travaux non engagés en 2018.

Les CP qui reprennent le réalisé de l'exercice 2018, sont rectifiés afin de prendre en compte le **nouvel échéancier 2018 / 2021**. Le montant de l'AP reste inchangé.

Cette AP/CP qui figure dans le programme CRECHE du Budget Municipal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
CRECHE	AP-2018-CRECHE	Création crèche municipale	3 420 500 €	31 412.16 €	153 000 €	3 196 088 €	39 999.84 €

Le montant de l'AP se décompose comme suit :

Etudes : 341 412 €  
Travaux : 3 079 088 €

L'AP sera équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et des subventions.

- **2 - Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova**

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
CASANOVA	AP-2018-CASANOVA	Mise aux normes de l'office de l'école maternelle Casanova	576 000 €	88 000€	488 000 €

Le phasage de réalisation de l'AP « Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova » doit être révisé afin de répondre à une nouvelle planification des études et des travaux non engagés en 2018. Les CP, qui reprennent le réalisé de l'exercice 2018, sont rectifiés afin de prendre en compte le **nouvel échéancier 2019 / 2020**. Le montant de l'AP reste inchangé.

Cette AP/CP qui figure dans le programme CASANOVA du Budget Communal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020
CASANOVA	AP-2018-CASANOVA	Mise aux normes de l'office de l'école maternelle Casanova	576 000 €	62 000 €	514 000 €

Le montant révisé de l'AP se décompose comme suit :

Etudes :	76 000 €
Travaux :	500 000 €

L'AP sera équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et des subventions.

- **3 - Création d'un Guichet unique**

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019
GUICHET	AP-2018-GUICHET	Création d'un Guichet unique	400 000 €	130 000 €	270 000 €

Le phasage de réalisation de l'AP « Création d'un Guichet unique » doit être révisé afin de répondre à une nouvelle planification des études et des travaux non engagés en 2018. Les CP qui reprennent le réalisé de l'exercice 2018, sont rectifiés afin de prendre en compte le **nouvel échéancier 2018 / 2020**. Le montant de l'AP reste inchangé.

Cette AP/CP qui figure dans le programme GUICHET du Budget Municipal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020
GUICHET	AP-2018-GUICHET	Création d'un Guichet unique	400 000 €	1 080 €	393 920 €	5 000 €

Le montant révisé de l'AP se décompose comme suit :

Etudes :	40 000 €
Travaux :	280 000 €
Mobilier :	40 000 €
Informatique :	40 000 €

L'AP sera équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et des subventions.

- **3 - Création d'un complexe tennistique**

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019
TENNIS	AP-2018-TENNIS	Création de terrains de tennis	1 565 800 €	1 000 000 €	565 800 €

Le montant de l'AP «Création d'un complexe tennistique » est révisé à **2 400 000 €** en raison de travaux liés à des contraintes d'urbanisme nécessitant de procéder à la surélévation du terrain pour faire face au risque d'inondation. Les CP, qui reprennent le réalisé de l'exercice 2018, sont rectifiés afin de prendre en compte ce nouveau montant.

Cette AP/CP qui figure dans le programme TENNIS du Budget Municipal doit être révisée comme suit :

N° AP	N° d'opération	Intitulé	Montant de l'AP 2018	CP 2018	CP 2019	CP 2020
TENNIS	AP-2018-TENNIS	Création de terrains de tennis	2 400 000 €	14 216.40 €	2 173 283.60 €	212 500 €

Le montant révisé de l'AP se décompose comme suit :

Etudes :	200 000 €
Travaux :	2 097 500 €
Provision d'avance forfaitaire :	102 500 €

L'AP est équilibrée par les recettes correspondant à l'autofinancement, le FCTVA et des subventions.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- **D'approuver** la révision des quatre AP/CP pour la réalisation des investissements suivants :
  - Création d'une crèche municipale dans un bâtiment réhabilité
  - Mise aux normes de l'office et du réfectoire de l'école maternelle Casanova
  - Création d'un Guichet unique
  - Création d'un complexe tennistique
- **D'approuver** les montants de ces quatre AP et la répartition de leurs CP tels que présentés ci-dessus.

### **23 - Adoption du Compte de Gestion 2018 du Budget principal de la Commune**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

L'exécution des dépenses et recettes relatives au budget ville de l'exercice budgétaire 2018 a été réalisée par Madame la Trésorière de Berre l'Étang; le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif de la Commune.

Les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire de la Commune de Berre l'Étang et du Compte de Gestion de Madame la Trésorière de Berre l'Étang sont concordantes.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du budget ville de l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la Commune pour le même exercice.

## **24 - Adoption du Compte de Gestion 2018 du Budget annexe - Ciné 89**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives au budget Ciné 89 de l'exercice budgétaire 2018 a été réalisé par Madame la Trésorière de Berre l'Étang; le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du budget Ciné 89 de la Commune.

Les écritures du Compte Administratif de Monsieur le Maire de la Commune de Berre l'Étang et du Compte de Gestion de Madame la Trésorière de Berre l'Étang sont concordantes.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du budget annexe du Ciné 89 de l'exercice 2018, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif du budget annexe du Ciné 89 de la Commune pour le même exercice.

## **25 - Désignation du Président de séance - vote des Comptes Administratifs**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il ne peut présider les séances où les comptes administratifs sont votés.

Il demande donc au Conseil Municipal d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs de la Ville, du budget annexe du Cinéma.

## **26 - Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget Ville**

Rapporteur : Monsieur BUFFART Marc – Avis favorable

Monsieur l'Adjoint au Maire informe l'Assemblée que le Compte Administratif retrace précisément l'exécution de l'année budgétaire 2018.

Il rend compte des recettes et des dépenses de l'exercice 2018 dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce document est donc en conformité avec le Compte de Gestion établi par la Trésorière de Berre l'Étang.

**En section de fonctionnement**, le montant des opérations réalisées en 2018 s'élève à :

Mandats émis :	42 826 526.09 €
Titres émis :	46 951 449.17 €
Résultat de l'exercice :	4 124 923.08 €
Résultat antérieur reporté :	12 556 020.27 €
Résultat cumulé (excédent):	<b>16 680 943.35 €</b>

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté dans le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Berre l'Étang.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **4 124 923.08 €**. Compte tenu du résultat cumulé antérieur de **12 556 020.27 €**, le nouveau résultat cumulé est égal à **16 680 943.35 €**.

**En section d'investissement**, les opérations sont les suivantes :

Mandats émis :	14 907 231.03 €
Titres émis :	11 977 802.60 €
Solde net :	- 2 929 428.43 €
Résultat antérieur reporté :	7 875 213.98 €
Résultat (excédent) :	<b>4 945 785.55 €</b>

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté dans le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Berre l'Étang.

Restes à réaliser Dépenses :	1 806 505.12 €
Restes à réaliser Recettes :	665 764.00 €
<b>Résultat cumulé (excédent) après RàR:</b>	<b>3 805 044.43 €</b>

Compte tenu du résultat d'investissement reporté 2017 de **7 875 213.98 €**, du résultat de la section d'investissement 2018 **de - 2 929 428.43 €**, le nouveau résultat cumulé est égal à **4 945 785.55 €**.

Ces résultats feront l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la Commune.

## **27 - Adoption du Compte Administratif 2018 du Budget annexe Ciné 89**

Rapporteur : Monsieur BUFFART Marc – Avis favorable

Le Compte administratif retrace précisément l'exécution de l'année budgétaire 2018.

Il rend compte des recettes et des dépenses de l'exercice 2018 dans le respect de l'instruction budgétaire et comptable M14.

Ce document est donc en conformité avec le Compte de Gestion établi par Madame la Trésorière de Berre l'Étang.

**En section de fonctionnement**, le montant des opérations réalisées en 2018 s'élève à :

Mandats émis :	148 936.16 €
Titres émis :	176 981.65 €
Résultat de l'exercice :	28 045.49 €
Résultat antérieur reporté :	39 595.11 €
<b>Résultat cumulé (excédent):</b>	<b>67 640.60 €</b>

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté dans le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Berre l'Étang.

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à **67 640.60 €**.

**En section d'investissement**, les opérations sont les suivantes :

Mandats émis :	9 473.05 €
Titres émis :	28 062.00 €
Solde net :	18 588.95 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
<b>Résultat (excédent) :</b>	<b>18 588.95 €</b>

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté dans le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Berre l'Étang.

Restes à réaliser Dépenses :	0 €
Restes à réaliser Recettes :	0 €
<b>Résultat cumulé (excédent) après RàR:</b>	<b>0 €</b>

Compte tenu de l'absence de résultat d'investissement reporté 2017, le résultat cumulé de la section d'investissement 2018 est de **18 588.95 €**.

Ces résultats feront l'objet d'une décision d'affectation par le Conseil Municipal.

Compte tenu de ce qui précède, Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Ciné 89.

**28 - Affectation du résultat de l'exercice 2018 du budget principal de la Commune**  
 Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune souhaite, pour des raisons de bonne gestion et comme précédemment, reprendre par anticipation dès le Budget primitif 2019 les résultats de l'exercice 2018.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, cette reprise s'effectue sur la base des résultats déterminés dans la comptabilité de la Commune, attestés par Madame la Trésorière, comptable de la Commune, d'un montant global de **21 626 728.90 €** après restes à réaliser (RàR) et s'établissant respectivement à :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat 2018	4 124 923.08 €
Résultat reporté 2017	12 556 020.27 €
Reprise du résultat cumulé	16 680 943.35 €
<b>compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>11 734 384.25 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat 2018	- 2 929 428.43 €
Résultat reporté 2017	7 875 213.98 €
Reprise du résultat cumulé (avant RàR)	4 945 785.55 €
Restes à réaliser en dépenses	1 806 505.12 €
Restes à réaliser en recettes	665 764 €
<b>Reprise du résultat cumulé (après RàR)</b>	<b>3 805 044.43 €</b>
<b>compte 001 - Résultat d'investissement reporté</b>	<b>4 945 785.55 €</b>
<b>Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>4 946 559.10 €</b>

Compte tenu de ce qui précède et du besoin de financement de la section d'investissement, Monsieur le Maire demande propose Conseil Municipal :

- de financer la section d'investissement par affectation du résultat de la section de fonctionnement pour un montant **4 946 559.10 €** (ligne codifiée 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés).

- d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée R 002 « Solde d'exécution positif de la section de fonctionnement reporté ») pour un montant de **11 734 384.25 €**

Le solde d'exécution de la section d'investissement pour un montant de **4 945 785.55 €**, fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée R 001 « Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté »).

## **29 - Affectation du résultat 2018 – Budget annexe CINE 89**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, l'affectation du résultat s'effectue sur la base des résultats déterminés dans la comptabilité de la commune, attestés par Madame le Trésorier, comptable de la commune, pour un montant global de **86 229.55 € après restes à réaliser (RàR)** et s'établissant respectivement à :

**En section de fonctionnement**, le montant des opérations réalisées en 2018 s'élève à :

Résultat de l'exercice :	28 045.49 €
Résultat antérieur reporté :	39 595.11 €
<b>Résultat cumulé (excédent):</b>	<b>67 640.60 €</b>

Il correspond au résultat de clôture de l'exercice 2018 constaté dans le compte de gestion 2018 établi par Madame la Trésorière Principale de Berre l'Étang.

**En section d'investissement**, les opérations sont les suivantes :

Résultat de l'exercice :	18 588.95 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
<b>Résultat (excédent) :</b>	<b>18 588.95 €</b>
Restes à réaliser Dépenses :	0 €
Restes à réaliser Recettes :	0 €
<b>Résultat cumulé (déficit) après RàR:</b>	<b>18 588.95 €</b>

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal :

- de financer la section d'investissement par affectation du résultat de la section de fonctionnement pour **15 362 €** (ligne codifiée 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »).
- d'affecter le solde du résultat de la section de fonctionnement en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée R 002 « Solde d'exécution positif de la section de fonctionnement reporté ») pour un montant de **52 278 €**.
- de préciser que le solde d'exécution de la section d'investissement pour un montant de **18 588.95 €**, fait l'objet d'un simple report en section d'investissement (ligne codifiée R 001 « Solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté »).

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en délibérer.

### 30 - Vote du Budget Primitif 2019 – Ville

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes du débat sur les orientations générales du budget en séance du 7 mars 2019.

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet de Budget Primitif 2019 de la Ville de Berre l'Étang présente les masses suivantes :

<b>Section d'Investissement en équilibre :</b>		
	Dépenses	Recettes
Réel	15 783 386.59 €	12 892 578.40 €
Ordre	713 668.56 €	3 604 476.75 €
<b>Total</b>	<b>16 497 055.15 €</b>	<b>16 497 055.15 €</b>
<b>Section de Fonctionnement en suréquilibre:</b>		
	Dépenses	Recettes
Réel	42 142 057.99 €	56 767 250.38 €
Ordre	3 367 564.75 €	476 756.56 €
<b>Total</b>	<b>45 509 622.74 €</b>	<b>57 244 006.94 €</b>

Comme le prévoit la nomenclature budgétaire et comptable M 14 et après validation de Madame la trésorière de Berre l'Étang, la commune prévoit dans son budget comme pour le budget 2018, en fonctionnement et en investissement, les comptes 4581 « Opérations sous mandat en dépenses » et 4582 « Opérations sous mandat en recettes » pour un suivi comptable efficient des conventions de gestion, des groupements de commande et des conventions de mandat suite aux transferts de compétences à la Métropole Aix Marseille Provence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2019 de la ville tel que décrit ci-dessus.

### 31 - Vote du Budget Primitif 2019 – Budget annexe Cinéma

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de Budget Primitif 2019 du Budget annexe du Cinéma et toutes ses annexes et qui peut se résumer comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes équilibrées à 30 800.83 € HT / 36 961 € TTC

Section de Fonctionnement :

Dépenses et Recettes équilibrées 154 416.66 € HT / 185 300 € TTC

### **32 - Vote des taux d'imposition 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, ses propositions concernant la fixation des taux des impôts directs locaux destinés à permettre l'équilibre du budget pour l'exercice 2019.

- Taxe d'habitation : 0,001%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 28.97 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 0,001%

La taxe foncière, la taxe d'habitation et d'autres taxes locales sont déterminées d'après la valeur locative cadastrale d'un bien immobilier.

Comme en 2018, l'article 30 de la loi de finances pour 2018 qui mettait en œuvre la révision des valeurs locatives des particuliers n'impactera que très peu la Commune de Berre l'étang dont le taux de taxe d'habitation est très faible.

Il en est de même pour la suppression de la 2ème tranche de la taxe d'habitation.

Le PLF 2019 poursuit le mouvement de baisse progressive de la taxe d'habitation. Après une première baisse de 30% au 1<sup>er</sup> octobre 2018, le taux de dégrèvement sera porté à 65% en 2019 jusqu'à la suppression de cette taxe à l'horizon 2020 pour les 17 millions de français concernés.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux d'imposition 2019 sont identiques depuis 2016.

### **33 - Subventions 2019**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario – Avis favorable

Les subventions de la ville sont décrites sur une délibération en lieu et place d'une annexe jointe auparavant au Budget Primitif.

La ville octroie **4 280 729,00 €** de subventions pour l'année 2019.

La liste des concours affectés par la Commune est jointe au présent mémoire.

Enfin, il est précisé que toutes les subventions qui dépassent 23 000 € feront l'objet d'une convention passée entre le tiers concerné et la Commune.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de d'octroyer 4 280 729,00 € selon l'état de subventions 2019 ci-annexé.

### **34 - Donné acte de Décisions Municipales**

Rapporteur : Monsieur MARTINET Mario

Le Conseil Municipal prend acte des Décisions Municipales ci-après prises en vertu de l'Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération 001263 prise en séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2016 reçue en Sous-Préfecture d'Istres le 16 septembre 2016.

- 3095 Convention de partenariat à passer avec le Centre Hospitalier MONTPERRIN - Intervention d'un psychologue au Centre Multi-Accueil La Baleine Bleue

- 3097 Contrat de prestation à passer avec Monsieur Régis Hugues - Gestion de la "Grande enquête"
- 3098 Convention d'occupation précaire - Commune de Berre l'Etang / Mme Sabine MIRABILE
- 3099 Convention à passer avec Monsieur Christian Richard - Présentation de films burlesques le vendredi 8 février au ciné 89
- 3100 Cession de véhicules à l'état d'épave - SARL Berre Automobiles Services (Agent Renault)
- 3101 Contrat à passer avec BH Confiance et Développement - Formation "Les outils d'analyse des pratiques" pour le personnel du Centre Multi-Accueil La Baleine Bleue
- 3102 Contrat de prestation à passer avec l'Association WOULIB - Coordination artistique du carnaval 2019.
- 3103 Contrat de prestation artistique à passer avec l'Association WOULIB - Carnaval 2019 le 16 mars 2019
- 3104 Avenant n° 1 au marché de prestation passé avec l'Association PROPULSE - Mise à disposition de locaux
- 3105 Accord-cadre à passer avec la SAS GEOMAP IMAGIS - Gestion de la solution logicielle SIG Imagis-Arcgis-Arcopole Pro pour la Commune de Berre l'Etang
- 3106 Contrat de prestation à passer avec l'Association Cinémas du Sud - lecture d'extraits de "Cyrano de Bergerac" le jeudi 7 février 2019 au Ciné 89.
- 3107 Avenant à l'accord-cadre passé avec le Groupement Solidaire Vacances Léo Lagrange et Aventures Vacances Energie - Organisation de Classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Lot n° 1 : Organisation de classes de découverte et séjours "Nature et Découverte".
- 3108 Marché subséquent n° 3 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange / Association Aventures Vacances - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 1 : organisation de classes de découverte et séjours "Nature et Découverte"
- 3109 Marché subséquent n° 3 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange / Association Aventures Vacances - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 2 : organisation de stages
- 3110 Marché subséquent n° 3 à passer avec le Groupement Vacances Léo Lagrange / Association Aventures Vacances - Organisation de classes de découverte, de séjours et de stages à destination des écoles et des Accueils sans Hébergement de la Commune - Lot n° 2 : organisation de classes de découverte et séjours "Culture et Sciences"
- 3111 Contrat de cession à passer avec la SARL CPS PROD - Organisation et animation du salon vintage les 18 et 19 mai 2019

